CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION-CONFIDENTIALITÉ

Article 1 : Objet

Les présentes Conditions Générales régissent l'accès et l'utilisation de l'extranet du dispositif d'information épargne retraite (ci-après « Extranet ») et ont pour objet de définir les modalités et les conditions d'utilisation de l'Extranet.

Elles constituent les principes généraux d'accès à l'Extranet.

Article 2 : Définitions

Dans les présentes Conditions Générales d'Utilisation de l'Extranet (ci-après les « Conditions Générales »), les mots ou expressions commençant avec une majuscule auront la signification suivante :

« **CDC** » désigne la Caisse des Dépôts et Consignations, membre de l'UR, et opérateur du DIRS notamment en charge de l'Extranet.

« **Conditions Générales d'Utilisation** » ou « **CGU** » désignent les présentes conditions d'utilisation de l'Extranet.

« **DIRS** » ou « **Dispositif** » : Dispositif d'Informations de Retraite Supplémentaire institué par l'article L224-7-1 du Code monétaire et financier.

« **Données Personnelles** » désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ; est réputée être une «personne physique identifiable» une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

« **Épargnants** » : Personne physique qui a souscrit individuellement directement ou via son entreprise ou pour laquelle une entreprise a souscrit un contrat collectif d'épargne retraite supplémentaire et qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne.

« **Établissements** » désigne les Fédérations représentant les organismes gestionnaires de produit d'épargne de retraite supplémentaire (ci-après les OGRS), les OGRS, délégataires de gestion, les Émetteurs, le GIP UR et les Opérateurs assurant pour le compte du GIP UR la mise en œuvre de l'information aux bénéficiaires de contrats de retraite supplémentaire.

« **Extranet** » désigne le réseau internet structuré par la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le compte du GIP Union Retraite, pour s'interconnecter avec les parties prenantes au dispositif d'information épargne retraite.

« **Fédérations** » désigne France Assureurs, le Centre Technique des Institutions de Prévoyance (CTIP), la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF), l'Association Française de la Gestion financière (AFG).

« **GIP Union Retraite ou UR** » désigne le groupement d'intérêt public qui réunit les organismes de retraite obligatoire, de base et complémentaire et assure la mise en œuvre du DIRS.

« **OGRS** » : Organisme gérant des produits d'épargne de retraite supplémentaire membre de l'AFG, CTIP, France Assureurs ou de la FNMF.

« **Services** » désignent l'ensemble des fonctionnalités mises à disposition de l'Utilisateur par la CDC, pour le compte de l'UR, accessibles via l'Extranet, dans leur version actuelle et future ainsi que toute évolution dont ils pourraient faire l'objet.

« **Utilisateur** » désigne toute personne physique habilitée par un OGRS, la CDC ou l'UR à accéder à l'Extranet, qui utilise les Services associés après avoir accepté les Conditions Générales.

Article 3 : Acceptation des Conditions Générales d'Utilisation (CGU) de l'Espace personnel sécurisé et/ou de l'Application mobile

L'Utilisateur reconnait être parfaitement informé du fait que son accord concernant le contenu des Conditions Générales ne nécessite pas la signature manuscrite de ce document, mais résulte de la seule acceptation en ligne de son Établissement en cochant la case prévue à cet effet au moment de l'inscription ou du premier accès ou de la connexion suite à mise à jour des Conditions Générales.

Les Conditions Générales constituent un contrat conclu sous forme électronique. En conséquence, il est expressément convenu que l'acceptation en ligne des Conditions Générales constitue une acceptation formelle et lie contractuellement l'Utilisateur et son Établissement.

Toute utilisation de l'Extranet est subordonnée au respect des Conditions Générales.

Une fois les Conditions Générales acceptées, l'Utilisateur reconnait en avoir pris connaissance et les accepter sans restriction ni réserve.

Article 4 : Conditions d'accès et d'utilisation

L'Extranet est accessible gratuitement à tout Utilisateur dans l'unique but de mise en œuvre du DIRS.

L'Extranet permet à l'Utilisateur d'accéder à des Services dématérialisés.

L'accès et l'utilisation des différents Services disponibles sur l'Extranet sécurisé sont soumis aux présentes CGU.

4.1 Première connexion - Première visite

La phase d'enrôlement nécessaire pour accéder à l'Extranet incombe aux Établissements et s'effectue en suivant le processus suivant :

Les établissements

L'immatriculation des Établissements leur est attribuée à la création et communiquée par celui qui crée l'Établissement. Elle servira pour leur identification (processus premier inscrit, flux contrat...).

Les comptes utilisateurs et les services

Chaque Établissement gère la liste de ses comptes utilisateurs.

Les administrateurs créent les comptes et attribuent les droits parmi les services disponibles.

La liste des services disponibles dépend du ou des rôles de l'Établissement.

Processus du « premier inscrit »

Le premier Utilisateur de chaque Établissement est créé via un processus dédié, le processus « premier inscrit ». C'est par défaut un administrateur. Il a droit au service « gestion des comptes » pour créer les comptes utilisateurs suivants.

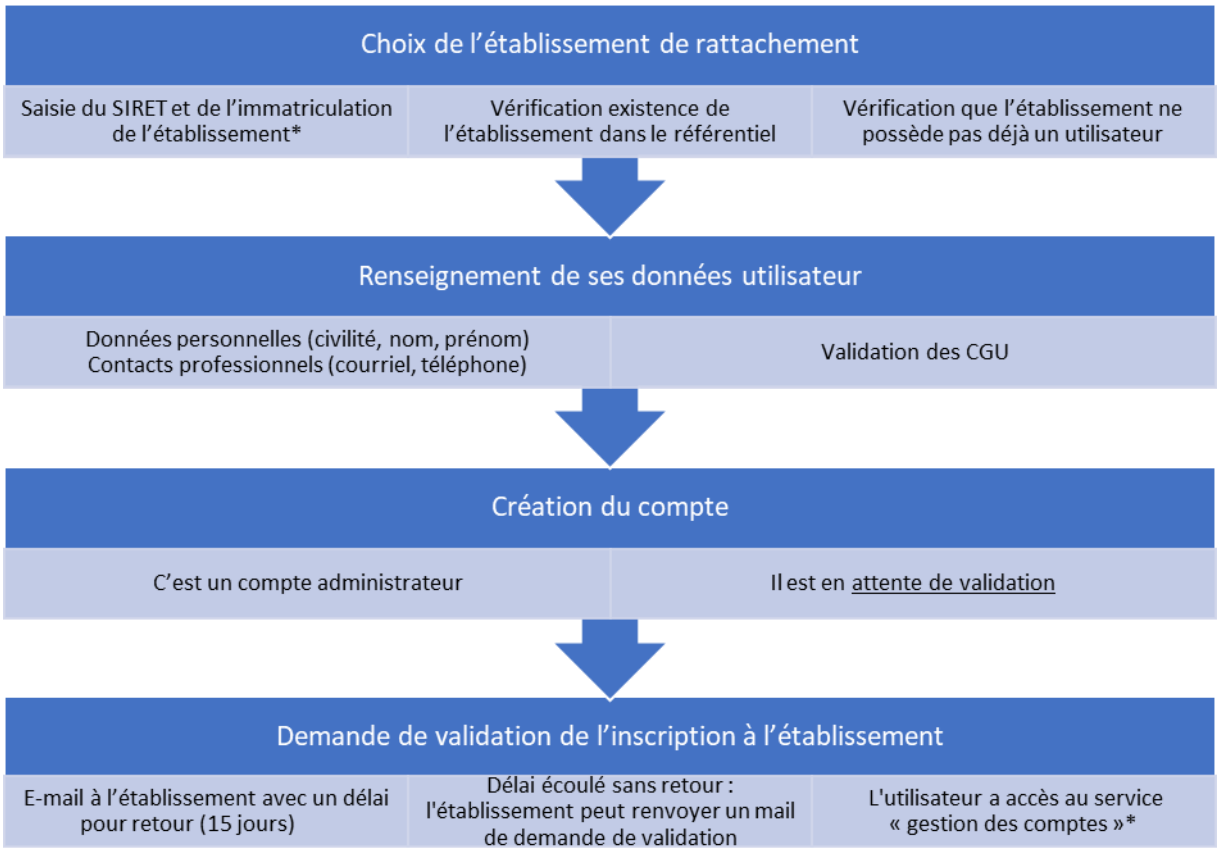

Les Établissements s'engagent à porter à la connaissance de leurs Utilisateurs les présentes CGU.

Les Établissements et l'Utilisateur s'engagent à fournir, maintenir et mettre à jour régulièrement des informations exactes, complètes et d'actualité.

L'Utilisateur et son Établissement sont responsables de la protection du caractère confidentiel des comptes administrés par un Établissement, des identifiants et de toutes les actions qui pourront être faites en leur nom, suite à leur utilisation.

L'Utilisateur et son Établissement s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la confidentialité de son compte, et à informer immédiatement le GIP Union Retraite de toute action frauduleuse de ce compte par des tiers non autorisés. Le GIP Union Retraite ne pourra être tenu responsable de toute perte de données ou dommages divers survenant en cas de manquement à ces obligations.

Le GIP Union Retraite recommande à l'Utilisateur :

- de ne pas écrire ni stocker ses identifiants sur son téléphone mobile,
- de ne communiquer son identifiant d'aucune manière et à quelle que personne que ce soit (notamment en face à face, par écrit, par téléphone, par courriel, voire par formulaire).

Si l'Utilisateur estime que la confidentialité de son identifiant n'est plus garantie, il doit contacter l'opérateur CDC afin de le modifier.

4.2 Connexions suivantes

Lors des connexions suivantes, l'Utilisateur pourra accéder à l'Extranet après s'être préalablement identifié.

Ces éléments d'identification sont strictement personnels et confidentiels.

L'Utilisateur et son Établissement sont responsables de la préservation de la confidentialité de ces éléments. Ils s'engagent à ne pas les communiquer ou céder à un tiers, et à informer sans délai la CDC de toute perte ou anomalie constatée de ceux-ci.

Le GIP Union Retraite ne peut être tenu pour responsable de toute conséquence dommageable en cas de manquement de la part de l'Utilisateur dans la préservation de la confidentialité de ses éléments confidentiels.

Le téléphone mobile de l'Utilisateur peut conserver en mémoire des informations personnelles. Afin de préserver leur caractère confidentiel, il est recommandé à l'Utilisateur de désactiver la mémorisation des identifiants et mot de passe dans les réglages de son téléphone.

4.3 Suppression d'accès

Le GIP Union Retraite et la CDC se réservent le droit de supprimer ou de rendre impossible, immédiatement et sans préavis, l'accès à l'Extranet à un Établissement, et par conséquent à tous ses comptes Utilisateurs, en cas de non-respect des termes des présentes Conditions Générales ou lorsqu'un événement susceptible d'affecter le fonctionnement ou l'intégrité de l'Extranet mobile le nécessite.

En cas de non-respect des termes des présentes Conditions Générales, l'Établissement peut supprimer ou rendre impossible l'accès Extranet à l'un ou plusieurs de ses utilisateurs.

4.4 Suppression et modification du compte et de l'Extranet

Hormis le cas prévu à l'article 4.3, les Établissements peuvent, à tout moment, modifier et/ou supprimer les comptes utilisateurs et les droits via l'interface « Gestion des comptes » prévue à cet effet dans l'Extranet.

Article 5 : Durée

Les présentes Conditions Générales lient l'Utilisateur et le GIP Union Retraite pour toute la durée de l'utilisation des Services associés à l'Extranet.

Article 6 : Évolution des Services et des Conditions Générales

Le GIP Union Retraite se réserve la faculté de faire évoluer, de modifier ou de suspendre, sans préavis et sans que cela puisse donner lieu à indemnisation pour l'Utilisateur, les Services pour des raisons de maintenance ou pour tout autre motif jugé nécessaire.

En cas d'indisponibilité des Services, un message d'information pourra être diffusé sur le site. L'Utilisateur est alors invité à effectuer sa démarche ultérieurement.

Le GIP Union Retraite se réserve le droit de modifier à tout moment les CGU en raison de la nature évolutive de l'Extranet ainsi que des Services.

Il est donc conseillé à l'Utilisateur de se référer avant toute utilisation à la dernière version des CGU mises à disposition par leur Établissement et, dès leur mise en production, via les footers accessibles à tout moment sur l'Extranet.

Article 7 : Données à caractère personnel

L'Union Retraite traite les données à caractère personnel de l'Utilisateur (ci-après les « Données Personnelles ») dans le cadre suivant :

- la gestion de l'Extranet et la fourniture des Services associés,
- la réalisation de mesures d'audience et de statistiques sur l'utilisation des Services dans le but d'améliorer l'offre de Services,

Conformément à la réglementation en vigueur et notamment au Règlement Européen °2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données personnelles (RGPD), l'Utilisateur dispose des droits ci-après énumérés :

- les droits d'accès et de rectification, mise à jour et complétude de ses données à caractère personnel ;
- le droit à la limitation des traitements ;
- le droit à l'effacement de ses données à caractère personnel lorsqu'elles sont inexactes, incomplètes, équivoques ou ne sont plus nécessaires ;

L'Utilisateur peut également s'opposer à l'utilisation de ses Données Personnelles par l'Union Retraite dans le cadre en adressant sa demande à son établissement.

Le GIP Union Retraite apporte une grande attention aux Données Personnelles qui lui sont confiées. Néanmoins, s'il estime que le traitement de ses données porte atteinte à ses droits, l'Utilisateur dispose de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Pour en savoir plus sur la gestion de ses données et de ses droits, l'Utilisateur peut à tout moment consulter la politique de protection du GIP Union Retraite à l'adresse suivante : https://www.info-retraite.fr/portail-info/sites/PortailInformationnel/home/mentions-legales.html

Article 8 : Confidentialité

Toutes les informations, y compris les données à caractère personnel, affichées sur l'Extranet sont considérées comme confidentielles (ci-après les « Informations Confidentielles »).

Les Établissements s'interdisent donc de divulguer et de communiquer, directement ou indirectement, aux tiers, tout ou partie de ces Informations Confidentielles à l'exception des organismes et partenaires dans le cadre des échanges autorisés par la législation et la réglementation en vigueur.

Le GIP Union Retraite et la CDC s'engagent à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles destinées à garantir la confidentialité et la sécurité des Informations Confidentielles figurant sur l'Extranet.

Ne sont pas considérées comme confidentielles, les informations qui sont déjà publiques au moment où elles sont transmises au GIP Union Retraite via la CDC, ni celles qui viendraient à devenir publiques autrement que du fait de la violation des engagements pris dans la présente clause de confidentialité.

Article 9 : Utilisation du smartphone et confidentialité, le cas échéant

Le smartphone est un média sensible sur le plan de la sécurité des informations personnelles. Cet outil peut en effet conserver des informations confidentielles vous concernant. En cas d'évolution des spécifications techniques prévues à l'article 13 et la possibilité d'accéder à l'Extranet via un smartphone, il est donc vivement recommandé à l'Utilisateur de sécuriser l'accès au smartphone par la saisie d'un code confidentiel et de ne jamais conserver (ou télécharger) dans sa mémoire interne des documents qui comporteraient des informations personnelles.

Aussi, après chaque téléchargement, est-il recommandé de supprimer le fichier présent dans la mémoire interne du téléphone.

Article 10 : Fraudes et abus

En utilisant les Services associés à l'Extranet, l'Utilisateur s'engage notamment :

- à ne pas communiquer de fausses informations,

- à ne pas utiliser l'identité d'un tiers dans le but d'obtenir illégalement et indûment un droit ou une prestation,
- à ne pas utiliser l'identité d'un tiers en vue d'obtenir des renseignements relatifs à ce dernier.

La loi rend passible d'une amende et d'une peine d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration, d'escroquerie ou de tentative d'escroquerie, conformément aux articles L.114-13 du code de la sécurité sociale, 313-1 et 313-3 du code pénal, ainsi que tout intermédiaire qui se rend coupable de l'infraction prévue à l'article L.377-2 du code de la sécurité sociale.

Le GIP Union Retraite se réserve le droit d'effectuer des contrôles à tout moment et, le cas échéant, d'entamer des poursuites pénales à l'encontre des contrevenants.

Article 11 : Responsabilité

11.1 Responsabilité de l'Utilisateur

Tout matériel et logiciel nécessaires à l'accès et à l'utilisation de l'Extranet restent exclusivement à la charge de l'Utilisateur et de son Établissement qui sont donc seuls responsables du bon fonctionnement de l'équipement ainsi que de l'accès à internet.

Il leur appartient ainsi de prendre toutes mesures appropriées de façon à se prémunir contre les effets de la piraterie, notamment en adoptant une configuration informatique sécurisée et adaptée par la mise en place d'un logiciel de détection de virus régulièrement mis à jour.

Il appartient à l'Utilisateur et à son Établissement de prendre toutes mesures nécessaires pour s'assurer que les caractéristiques techniques de son équipement lui permettent la consultation des données et l'Utilisation des Services.

L'Utilisateur est seul responsable de l'utilisation qu'il fait de l'Extranet ainsi que des Services qui lui sont associés.

L'Utilisateur et son Établissement sont responsables des conséquences d'un accès à l'Extranet qui ne serait pas conforme aux Conditions Générales d'Utilisation.

Ils sont également responsables de la confidentialité de ses identifiants, dans les conditions précisées à l'article « Conditions d'accès et utilisation » (article 4). De façon générale, l'Utilisateur est seul responsable de la communication de toute information jugée confidentielle.

L'Utilisateur est seul responsable de toutes les conséquences qui résulteraient d'une erreur de transmission ou de manipulation de sa part.

11.2 Responsabilité du GIP Union Retraite

La CDC met en œuvre pour le compte du GIP Union Retraite tous les moyens raisonnables à sa disposition pour assurer un accès de qualité à l'Extranet.

L'Extranet est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 sauf en cas de force majeure ou de survenance d'un évènement hors du contrôle du GIP Union Retraite et sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement de l'Extranet.

Le GIP Union Retraite, via la CDC, s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité raisonnablement nécessaires pour assurer le fonctionnement des Services et la confidentialité des informations communiquées.

Le GIP Union Retraite et la CDC ne peuvent, en aucun cas, être tenus responsables de tout dysfonctionnement du réseau et/ou des serveurs ou tout autre évènement échappant à leur contrôle, qui empêcherait ou dégraderait l'accès à l'Extranet.

Le GIP Union Retraite et/ou la CDC se réservent la possibilité d'interrompre, de suspendre momentanément ou de modifier sans préavis l'accès à tout ou partie de l'Extranet, afin d'en assurer la maintenance, ou pour toute autre raison, sans que l'interruption n'ouvre droit à aucune obligation ni indemnisation.

Article 12 : Propriété intellectuelle

Le GIP Union Retraite est titulaire des droits de propriété intellectuelle ou détient les droits nécessaires sur l'ensemble des éléments constituant l'Extranet, tels que, notamment, les développements informatiques et logiciels, les bases de données, les documentations, éléments visuels ou sonores, graphismes, marques et logos.

Toute représentation ou reproduction totale ou partielle des logos, marques, signes distinctifs ou bases de données du GIP Union Retraite, sans l'autorisation préalable et expresse de ce dernier est interdite.

Le GIP Union Retraite concède un droit d'accès et d'utilisation des Services, à titre non-exclusif et non transférable pour les stricts besoins de l'Utilisateur.

Ce droit comprend le droit de reproduire les contenus pour stockage sur écran et de reproduction pour tirage papier. Toute mise en réseau, toute rediffusion, sous quelque forme que ce soir, est interdite. Par ailleurs, ce droit est réservé à l'usage exclusif de l'Utilisateur et n'est pas transmissible.

À cet égard, l'Utilisateur s'engage à respecter les Conditions Générales et à n'entreprendre aucun acte de nature à porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle du GIP Union Retraite ou de tiers. Sauf autorisation expresse et préalable du GIP Union Retraite, sont interdites, toute adaptation, mise à disposition du public, distribution ou rediffusion, sous quelque forme que ce soit, de tout ou partie des éléments du Site, notamment les contenus et codes informatiques, protégés ou susceptibles de protection par le droit de la propriété intellectuelle.

Article 13 : Spécificités techniques

Pour accéder et utiliser l'Extranet, l'Utilisateur doit a minima disposer de l'une des configurations informatiques suivantes :

- Plateformes : PC (Windows, Linux) / Mac, Résolution minimale recommandée : 1024*768 px
- Navigateurs min :
    - Chrome 83 et plus
    - Edge 83 et plus
    - Firefox 79 et plus

Article 14 : Convention de preuve

Dans le cadre de l'accès et/ou de l'utilisation de l'Extranet, le présent article fixe les règles relatives aux preuves recevables entre le GIP Union Retraite, l'Utilisateur et son Établissement en cas de litige et à leur force probante. Les dispositions du présent article constituent ainsi une convention de preuve que le GIP Union Retraite et l'Utilisateur s'engagent à respecter.

Le GIP Union Retraite, l'Utilisateur et son Établissement acceptent qu'en cas de litige, les listings informatiques établis par le GIP Union Retraite et sur lesquels figurent les traces informatiques (enregistrement des logs, archivage de documents électroniques …) soient communiqués aux tribunaux et fassent preuve des connexions réalisées et de l'existence de dates enregistrées électroniquement.

Le GIP Union Retraite et l'Utilisateur conviennent que l'usage d'un identifiant et d'un mot de passe unique et propre à chaque Utilisateur est un moyen d'authentification valide et opposable.

Article 15 : Nullité

Le caractère nul ou inopposable en vertu des dispositions de toute loi applicable, d'une clause quelconque des CGU sera sans incidence sur la validité, l'opposabilité, l'efficacité ou le caractère exécutoire des autres clauses.

Article 16 : Renonciation

Le défaut pour le GIP Union Retraite d'exercer l'un des droits résultant des présentes CGU ne constitue pas une renonciation à faire valoir ses droits.

Article 17 : Droit applicable

Les présentes CGU sont soumises à la loi française.

Article 18 : Règlement des Litiges

En cas de litige entre le GIP Union Retraite et l'Utilisateur et/ou son Établissement, à défaut de solution amiable, celui-ci sera soumis à la juridiction compétente.